

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail

MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION DE L'ALPHABETISATION ET DE
L'EDUCATION DES ADULTES

DOCUMENT CADRE DE MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU FAIRE-
FAIRE AU BENIN

*(Options, mécanismes, procédures
et outils d'opérationnalisation)*

Octobre 2010

Ce document est élaboré par un Groupe Technique de Travail mis en place et présidé par le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MCAPLN), et comprenant les cadres du Ministère, les Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation et les organisations de la société civile, avec la contribution du Cercle de Réflexions et d'Actions pour le Développement de l'Education Non Formelle (CRADENF/Bénin).

Il est validé par tous les acteurs du secteur public et de la société civile (ONG, opérateurs privés) avec la participation des Partenaires Techniques et Financiers au cours d'un atelier national tenu les 21 et 22 octobre 2010 à Cotonou.

Il servira de mode opératoire pour l'expérimentation de la stratégie du faire-faire et de référence pour l'évaluation du mécanisme expérimenté en vue des corrections à apporter.

**© Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
Groupe Technique de Travail chargé de la définition du Cadre opérationnel de la stratégie du faire-faire**

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION GENERALE.....	7
1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	9
2. ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE ».....	11
2.1. CONTEXTE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE »	11
2.2. CONTEXTE D'EMERGENCE DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE » AU BENIN	11
2.3. ELEMENTS DE DEFINITION DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE ».....	12
2.4. FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS, MONTAGE INSTITUTIONNEL, INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE ».....	13
2.4.1. <i>Fondements du « faire-faire »</i>	13
2.4.2. <i>Principes directeurs du « faire-faire »</i>	13
2.4.3. <i>Montage institutionnel, instruments et procédures</i>	14
2.5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU « FAIRE-FAIRE »	14
2.6. COORDINATION DES ACTIONS EN MATIERE DE STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE ».....	15
3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE » AU BENIN	16
3.1. OPTION DE COORDINATION DES ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FAIRE-FAIRE AU BENIN.....	16
3.1.1. <i>Rôles et responsabilités de l'Etat</i>	17
3.1.2. <i>Rôles et responsabilités des opérateurs privés en alphabétisation et en éducation des adultes</i>	17
3.1.3. <i>Rôles et responsabilités des communautés, des collectivités locales (Communes, Mairies)</i>	18
3.1.4. <i>Rôles et responsabilités des populations (apprenants et autres bénéficiaires)</i>	19
3.1.5. <i>Rôles et responsabilités des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</i>	19
3.1.6. <i>Rôles et responsabilités du secteur privé</i>	20
3.1.7. <i>Synthèse des rôles et responsabilités des acteurs</i>	21
3.2. ASPECTS INSTITUTIONNELS	27
3.3. ESPACE PARTENARIAL	27
3.3.1. <i>Organisation du partenariat</i>	27
3.3.2. <i>Organisation des opérateurs privés en alphabétisation et éducation des adultes</i>	27
3.3.3. <i>Partenariat avec les autres départements ministériels intervenant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes</i>	28
3.4. DISPOSITIF FINANCIER.....	28
3.4.1. <i>Structure chargée d'appuyer financièrement les activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et de promotion des langues nationales</i>	28
3.4.2. <i>Directions Techniques</i>	29
3.4.3. <i>Partenaires Techniques et Financiers</i>	29
3.5. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	29
3.5.1. <i>Niveau individuel</i>	30
3.5.2. <i>Niveau organisationnel</i>	30
3.5.3. <i>Niveau institutionnel</i>	30
3.5.4. <i>Travail sur l'environnement</i>	31
4. DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ET DIDACTIQUE	32
4.1. PROGRAMMES DE FORMATION ET MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES	32
4.1.1. <i>Groupes cibles</i>	32
4.1.2. <i>Eléments généraux des programmes, des méthodes et approches d'enseignement / apprentissage en AEA</i>	32
4.1.3. <i>Méthodes et approches d'enseignement/apprentissage</i>	34
4.2. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS/APPRENTISSAGES ET LA CERTIFICATION	35
4.2.1. <i>Evaluation des enseignements/apprentissages</i>	35
4.2.2. <i>Certification des apprentissages</i>	36
4.3. DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DES ACTIVITES D'ALPHABETISATION ET D'EDUCATION DES ADULTES	36
4.3.1. <i>Niveaux et acteurs du suivi/évaluation</i>	37
4.3.2. <i>Outils de suivi/évaluation</i>	37
4.3.3. <i>Organisation du suivi/évaluation des centres</i>	37
CONCLUSION.....	39
DOCUMENTS EXPLOITES	40

Sigles et abréviations

AEA	: Alphabétisation et Education des Adultes
CCA	: Coordonnateurs Communaux d'Alphabétisation
CEMA	: Centre d'Edition de Manuels d'Alphabétisation
CRADENF	: Cercle de Réflexions et d'Actions pour le Développement de l'Education Non Formelle
DAEA	: Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DDCAPLN	: Direction Départementale de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
DEPOLINA	: Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation
DNUA	: Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
FAAELN	: Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales
FTI/FCB	: Fast Track Initiative / Fonds Commun Budgétaire
GTT	: Groupe Technique de Travail chargé de la définition du cadre opérationnel de la stratégie du faire-faire
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCAPLN	: Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MPREPE	: Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PNDC	: Programme National de Développement Communautaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RéNOPAL	: Réseau National des Opérateurs Privés pour la Promotion de l'Alphabétisation et des Langues
RGPH-3	: Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

AVANT PROPOS

Le développement de toute Nation passe par l'éducation. Au Bénin, l'éducation est une prérogative constitutionnelle de l'Etat et occupe une place de choix dans le programme d'actions du gouvernement.

L'alphabétisation et l'éducation des adultes constituent un volet sensible du secteur de l'éducation parce qu'elles concernent près de 67,4%¹ de la population (qui ne savent ni lire, ni écrire) dont 78,1% de femmes. La lutte contre le sous développement doit donc passer par la lutte contre l'analphabétisme. Il est en effet établi aujourd'hui que l'alphabétisation et l'éducation des adultes contribuent au renforcement et au développement du capital humain. C'est pourquoi l'alphabétisation et l'éducation des adultes figurent au nombre des piliers sur lesquels s'appuie la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement en 2006.

La mise en œuvre d'un programme cohérent et pertinent d'alphabétisation et d'éducation des adultes permettra donc de renforcer les capacités des analphabètes et d'améliorer leur contribution au processus de décision, de production et au développement socioéconomique du Bénin.

Pour la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin, l'Etat béninois a fait l'option de la stratégie du faire-faire définie dans son document de Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation (DEPOLINA) adopté en mars 2001. Il a servi de base à l'élaboration du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) dont découle le Programme Fast Track Initiative (FTI/FCB).

La stratégie du faire-faire est une délégation de compétence de l'Etat aux opérateurs privés dans le cadre de la mise en œuvre des activités de formation des apprenants. Elle a été expérimentée dans plusieurs pays d'Afrique et a permis d'aboutir à des résultats encourageants même si des insuffisances ont été enregistrées par endroits.

Elle mérite d'être appropriée et adaptée aux réalités de notre pays, le Bénin

A cet effet, il est important, avant le lancement de cette stratégie, que le mécanisme adéquat pour sa mise en œuvre soit élaboré et partagé par tous les acteurs. Cela permettra de définir les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs dans le processus, de définir les cadres et les normes d'intervention en vue de garantir la qualité des apprentissages.

¹ Cf. Données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3 : 2002, INSAE)

C'est pour répondre à cette exigence que les cadres techniques de mon Département, les Partenaires techniques et financiers (PTF) et les autres acteurs du secteur, réunis au sein du Groupe Technique de Travail mis en place par mes soins, ont collaboré à la mise en place des mécanismes, procédures et outils d'opérationnalisation de la stratégie du faire faire. Le présent **Document cadre de mise en œuvre de la stratégie du faire-faire au Bénin** est l'émanation des réflexions menées et des travaux réalisés. Il servira de boussole aux différentes interventions dans le secteur.

Après une période d'expérimentation, le dispositif élaboré sera l'objet d'une évaluation aux fins d'en corriger les éventuelles imperfections mais aussi et surtout d'en pérenniser les acquis et les réussites.

Je me dois d'affirmer l'attachement de mon Ministère à la mise en œuvre de programmes cohérents, pertinents et efficaces d'alphabétisation et d'éducation des adultes avec l'appui des PTF, et ma volonté de contribuer ainsi à la réalisation de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Dr. Boni YAYI, dont le but est de promouvoir une éducation de qualité au service de la promotion du développement humain.

Mon plus grand souhait est que la réalisation de cette vision permette de résorber l'analphabétisme et de contribuer, de façon substantielle, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des populations vulnérables, notamment, les femmes et les jeunes filles, pour l'émergence de notre pays.

Galiou D. SOGLO,
*Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et
de la Promotion des Langues Nationales*

INTRODUCTION GENERALE

L'éradication de l'analphabétisme est actuellement l'un des éléments essentiels de la lutte pour la promotion du capital humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est dans cette perspective que, dès les années 1990, les responsables de l'UNESCO ont entrepris un vaste programme intitulé « Education Pour Tous » (EPT) d'ici à 2015 dont l'alphabétisation et l'éducation des adultes, considérées comme un droit humain, constitue une des composantes essentielles. Il s'agit en réalité d'éradiquer l'analphabétisme dans le monde d'ici à 2015, en assurant une scolarisation primaire universelle, des programmes d'alphabétisation et d'éducation pour tous les adultes et l'équité entre hommes et femmes dans l'accès aux savoirs.

Si la mise en œuvre du programme EPT a permis de réduire la situation de l'analphabétisme dans le monde, il n'en demeure pas moins, selon le rapport mondial de l'UNESCO sur l'éducation dans le monde, qu'en 2000, un adulte de plus de 15 ans sur cinq était encore analphabète et on comptait environ 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde. Si cette tendance se maintient, les prévisions pour 2015 risquent de ne pas être atteintes puisqu'on estime qu'il y aura environ 800 millions d'adultes analphabètes en 2015 et deux tiers d'entre les adultes analphabètes dans le monde sont des femmes.

Il apparaît, à travers ces données, que le niveau d'instruction et d'alphabétisation et d'éducation des populations contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie. La recherche scientifique et les rapports réguliers des organisations internationales comme l'UNESCO font admettre aujourd'hui que l'alphabétisation et l'éducation des adultes libèrent, enrichissent, éveillent et inspirent. Elles créent des liens sociaux entre les populations et les arrache de l'isolement par une meilleure intégration à leurs communautés ; elles les transforment et favorisent leur participation active aux décisions politiques et économiques.

Au Bénin, après trois décennies d'efforts soutenus dans le cadre de la lutte pour l'éradication de l'analphabétisme, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus reste encore très élevé avec de fortes disparités entre les départements et entre les hommes et les femmes. Selon les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3 : 2002, INSAE), il est de 67,4 % sur le plan national dont 78,1% des femmes. Les taux d'analphabétisme les plus élevés sont enregistrés dans les départements de l'Alibori (89,5%) et de l'Atacora (85,9%) tandis que le plus faible est enregistré dans le département du Littoral (31%).

Il est donc manifeste que les enjeux de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Bénin sont ceux de la lutte contre la pauvreté, de la croissance économique et du développement durable. Il s'agit donc de rendre justice à des milliers d'hommes et de femmes exclus des progrès du troisième millénaire et de donner un sens nouveau à notre recherche d'équité, de paix et d'harmonie dans le développement.

La politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes doit donc être conçue comme partie intégrante des programmes de développement, tant il est évident que la diffusion du savoir est une condition nécessaire aux progrès économique, social et politique.

Cela explique le regain d'intérêt pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes observable au Bénin dans la continuité des opportunités nouvelles de mobilisation qu'offre notamment la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (2003-2012).

Cependant, face à l'ampleur des défis à relever, il est une nécessité impérieuse pour le Bénin d'innover en proposant des voies nouvelles pour créer les conditions et les facteurs de succès en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Dans cette quête de performance, la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 a permis d'ouvrir la voie à l'intervention des opérateurs privés (ONG, Cabinets d'études, Collectivités locales, etc.) dont les initiatives sont à pérenniser par l'élaboration d'un cadre de collaboration adéquat avec l'Etat qui conserve son rôle de contrôle et d'orientation politique.

C'est dans cette perspective que le document de Déclaration de politique nationale d'alphabétisation (DEPOLINA), adopté en mars 2001, a fait l'option de la **stratégie du faire-faire** comme cadre partenarial entre l'Etat et les opérateurs privés en vue de la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin. Le présent document est le cadre d'intervention de tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le domaine du sous -secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et vise à préciser les conditions de la mise en œuvre de cette option stratégique déclinée dans le Plan Décennal de Développement du Secteur Educatif (PDDSE).

Il s'articule autour des points suivants :

- les orientations stratégiques
- les éléments de compréhension de la stratégie du "faire-faire"
- la mise en œuvre de la stratégie du "faire-faire" au Bénin
- le dispositif pédagogique et didactique.

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2006-2009) met l'accent sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes comme moyen de réduction de la pauvreté. Une stratégie éducative cohérente au Bénin implique la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes afin de réduire le nombre d'analphabètes et de renforcer les capacités des populations à participer au processus de décision, de production et au développement socioéconomique.

La création d'un ministère en charge de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la promotion des langues nationales permet d'insérer les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans un dispositif d'ensemble qui vise à offrir à la population béninoise une éducation de qualité à tous les niveaux.

Dans cette optique, la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes basée sur la stratégie du faire-faire vise, entre autres, à réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, taux qui passera de 67,4% à 50% à l'horizon 2015. En ce qui concerne les femmes et les jeunes filles notamment, l'objectif est de réduire le taux de 50%.

Les structures du ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes contribueront au renforcement de l'unité nationale, de la démocratie et de la participation des communautés de base au développement durable, à travers la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, basée sur **la stratégie du faire-faire**. Cette stratégie consistera spécifiquement à impliquer progressivement des opérateurs privés sur la base de contrats précisant les obligations et les droits de chaque partie (Etat et opérateurs privés) pour faciliter l'exécution de proximité des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Pour ce faire, des opérateurs privés seront sélectionnés sur la base d'un dossier d'appel d'offres (DAO) avec les spécifications techniques, des besoins et des attentes clairement exprimés. Ces opérateurs auront la responsabilité de mettre en œuvre les activités de formation des apprenants en se basant sur les programmes et matériels didactiques indiqués par les structures de l'Etat en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

L'élaboration des programmes, la dotation en matériel didactique, la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation et l'évaluation des apprenants relèvent de la responsabilité de l'Etat qui en donne les orientations et veille à leur respect scrupuleux.

Les formations des formateurs à divers niveaux sont assurées sous la coordination de l'Etat pour garantir leur qualité et leur pertinence.

Les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes des opérateurs privés sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre du faire faire devront être complétés par ceux ouverts et animés traditionnellement par les structures de l'Etat sur le budget national et d'autres fonds complémentaires afin que toute l'étendue du territoire national soit couverte.

Pour la première année d'expérimentation du « faire-faire », la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes se basera sur les programmes existants après les avoir réactualisés. Parallèlement, il sera lancé un vaste processus d'élaboration des nouveaux programmes et matériels didactiques en vue de la mise en place complète du nouveau dispositif pédagogique en alphabétisation et en éducation des adultes. Les années suivantes, les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes devront être mises en œuvre sur la base de ce dispositif rénové.

Un processus permanent d'évaluation pendant la mise en œuvre pourrait permettre de mieux appréhender tous les enjeux et contraintes liés à la stratégie du faire-faire en vue d'en améliorer l'application.

La mise en œuvre de ce dispositif permettra de disposer de programmes éducatifs adaptés aux besoins des bénéficiaires, et notamment d'élaborer des programmes spécifiques à l'intention des femmes, des jeunes filles et des enfants de 9 à 14 ans.

Pour promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles, il est envisagé la mise en application d'une politique de discrimination positive en leur faveur.

Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux opérateurs privés féminins et/ou associations de femmes à vocation éducative. Ainsi, le leadership féminin sera encouragé et développé.

En vue de l'amélioration de la qualité, il est retenu de :

- renforcer l'effectif des personnels de conception et de suivi des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes ; l'accent sera mis sur leurs capacités d'élaboration de curricula et de planification des activités en vue de réaliser efficacement les activités de suivi – évaluation ;
- assurer une formation continue des personnels de l'administration ainsi que des opérateurs privés agréés ;
- adapter les curricula aux besoins en formation des apprenants en impliquant davantage les communautés de base, les Communes, les Organisations de la Société Civile (commissions linguistiques, ONG, associations de développement) dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes adaptés aux besoins des bénéficiaires.
- organiser la formation initiale des personnels d'alphabétisation et d'éducation des adultes du public et ceux relevant des opérateurs privés agréés ;
- élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de suivi – évaluation pour tous les cycles d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Cette stratégie est basée sur de nouvelles règles d'évaluation et de certification des apprentissages suivant les différentes cibles. Les modalités d'exécution des contrats et les critères de performance des opérateurs devront être élaborés et permettront de sélectionner des opérateurs chargés d'assurer la formation des apprenants et la mise en œuvre des programmes de formation.

Des rencontres périodiques devront être organisées pour la collecte des données fiables sur les différentes interventions en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes au niveau opérationnel.

Une étude sera réalisée en vue de l'élaboration d'un mode opératoire du faire faire. Le rapport de cette étude sera validé par tous les acteurs et les partenaires techniques et financiers. Les résultats seront capitalisés pour améliorer les actions dans le cadre de la mise en œuvre du PDDSE.

Il sera aussi question de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, ainsi que celles des opérateurs privés agréés.

2. ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE »

2.1. Contexte général du développement de la stratégie du « faire-faire »

Avec les résultats obtenus en termes de réduction du taux d'analphabétisme au niveau international, il a été noté que les anciennes approches et stratégies de mise en œuvre ont montré leurs limites :

- résultats pas toujours satisfaisants ;
- absence de visibilité sur les données ;
- doute sur la fiabilité des informations fournies par des acteurs qui sont juges et parties ;
- inadéquation de l'offre par rapport à la demande ;
- analphabétisme de retour ;
- etc.

Ces différentes observations ont permis la mise en place d'une nouvelle dynamique ayant abouti à la stratégie du « faire-faire ». Cette stratégie a été expérimentée déjà à partir de 1995 au Sénégal et un peu plus tard dans d'autres pays d'Afrique comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, etc. Les bilans réalisés par l'Association pour le développement de l'Education en Afrique (ADEA) sur ces expériences antérieures fournissent les éléments de compréhension de cette stratégie. La démarche proposée pour la mise en œuvre de la stratégie du faire au Bénin s'est enrichie des leçons tirées des expériences passées.

2.2. Contexte d'émergence de la stratégie du « faire-faire » au Bénin

➤ *Le contexte du début des années 1990*

Le contexte du début des années 1990 en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes était caractérisé par quelques réalités majeures :

- La faible performance de l'Etat.

Les structures étatiques ayant à charge l'alphabétisation et l'éducation des adultes n'arrivaient pas, d'une part, à faire face à l'analphabétisme galopant et, d'autre part, à répondre à une demande diversifiée et accrue ;

- L'inadéquation des programmes et des contenus éducatifs aux besoins réels des apprenants.

Les apprenants des centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes ouverts et animés par l'Etat dénonçaient constamment le caractère désuet des programmes et des contenus de formation.

- Le bénévolat.

Les maîtres alphabétiseurs intervenant dans les centres ouverts par l'Etat supportaient de moins en moins ce bénévolat et dénonçaient aussi l'absence d'un plan de carrière en comparaison de leur situation à celle de leurs homologues intervenant dans les ONG.

- Une minorité d'agents qualifiés.

Dans l'administration le personnel qualifié était en nombre très réduit contrairement à celui de certaines ONG.

➤ *Au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation*

La liberté d'association retrouvée au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation a entraîné, d'une part, l'émergence d'une société civile dynamique, et d'autre part, le développement du

processus de la décentralisation. L'émergence de la société civile a conduit à l'intervention des ONG ou opérateurs privés dans les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes, jusque-là domaine de compétence exclusive de l'Etat qui a fini par reconnaître ses limites.

Au même moment, la décentralisation était perçue, par nombre d'acteurs politiques et de personnalités, comme un moyen efficace d'impliquer et de responsabiliser les acteurs à la base.

Pour la majorité des PTF, la décentralisation était devenue la conditionnalité pour appuyer des actions dans le sens où elle met les bénéficiaires au centre de l'action et participe, par la même occasion, à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des fonds.

C'est donc face à cette situation d'ensemble qu'il est apparu impérieux de redéfinir le rôle des différents acteurs du sous- secteur. De là est alors apparu le choix du principe stratégique du **"faire faire, accompagner et contrôler"** clairement énoncé dans la DEPOLINA.

Ce bref aperçu du contexte d'émergence de la stratégie du faire faire paraît important dans la mesure où il participe à l'appropriation du sens et des caractéristiques de cette stratégie.

2.3. Eléments de définition de la stratégie du « faire-faire »

Le faire-faire est défini comme une stratégie basée sur un partenariat entre l'Etat et les organisations de la société civile régi par une distribution équilibrée et fonctionnelle des rôles et responsabilités, des mécanismes et outils consensuels de gestion dans la mise en œuvre de la politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

La stratégie du faire-faire est une décentralisation, c'est-à-dire la délégation consciente et organisée des fonctions de conception et de mise en œuvre de programmes adaptés à la demande éducative telle qu'elle s'exprime sur le terrain, à des acteurs connus, reconnus capables de l'exercer et qui sont respectueux d'un cadre de référence élaboré par l'Etat.

C'est donc une délégation de compétence selon les choix à opérer par le détenteur du pouvoir (qui est ici l'Etat) de concert avec les acteurs concernés.

C'est une « option novatrice qui décentralise la gestion de l'éducation et qui diversifie les offres éducatives ».

La stratégie consiste à faire jouer à chaque partenaire le rôle qui est le sien et où il y a un avantage comparatif certain, selon le principe de « chacun là où il excelle ». Ce montage répond aux caractéristiques suivantes, reconnues comme essentielles par tous les acteurs :

- séparation entre, d'une part, les fonctions d'orientation, de suivi et d'évaluation des programmes qui relèvent du Ministère et, d'autre part, les fonctions d'exécution des actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes essentiellement par les opérateurs ;
- contractualisation des missions d'alphabétisation et d'éducation des adultes exécutées par les opérateurs sur des fonds publics mis à leur disposition par le Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- égalité d'accès aux fonds pour tous les opérateurs dont les propositions de projet répondent à un ensemble de critères d'éligibilité reconnus comme justifiés par tous les partenaires ;

- impartialité et transparence du dispositif d'allocation des fonds ;
- rapidité du paiement des prestations aux opérateurs qui, pour l'essentiel, ne disposent pas de fonds propres et ont une trésorerie réduite.

Ce que n'est pas la stratégie du « faire-faire » :

- La stratégie du « faire-faire » n'est pas du laisser-aller ou du laisser-faire.
- Elle n'est pas non plus "se laisser faire".
- Elle n'est pas une déresponsabilisation des services étatiques.
- Elle ne consiste pas en un désengagement de l'Etat face à ses obligations d'assurer le minimum éducatif à tous les citoyens.

Ce qu'est la stratégie du « faire-faire » :

- La stratégie du « faire-faire » est une distribution concertée, acceptée et rationnelle des rôles et des responsabilités dans l'éducation des adultes dans des conditions et modalités consignées dans un manuel d'exécution ou de procédures flexibles négociées.
- Elle est aussi une manière pour l'Administration de jouer son rôle de définition des politiques, de régulation, d'évaluation et d'assistance multiforme.

2.4. Fondements, principes directeurs, montage institutionnel, instruments et procédures de la stratégie du « faire-faire »

2.4.1. Fondements du « faire-faire »

La stratégie du « faire-faire » repose sur un certain nombre de fondements à savoir :

- l'élaboration des programmes à la carte et non standardisés ;
- la responsabilisation de structures professionnelles dans l'exécution des programmes ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation interne et externe favorisant un encadrement rapproché et efficace ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'institution d'un partenariat fondé sur le dialogue et le partage ;
- la responsabilisation effective des bénéficiaires ;
- la mise en place d'un dispositif démocratique d'accès aux ressources.

2.4.2. Principes directeurs du « faire-faire »

Les principes qui fondent la stratégie du « faire-faire » sont les suivants :

- **une démarche partenariale et participative.** La relation hiérarchique devra céder le pas à une approche partenariale qui accorde une grande place à la participation consciente, motivée et entière des différents acteurs ;
- **une distribution des rôles et responsabilités (la participation de tous les acteurs).** Dans la dynamique de la stratégie du faire-faire, tous les acteurs à divers niveaux doivent être associés et jouer un rôle précis ;
- **la décentralisation/déconcentration :**

- **la décentralisation** : elle consiste à responsabiliser les communautés et les organisations de la société civile dans toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre des politiques et des plans d'actions ;
- **la déconcentration** : elle permet le renforcement des compétences des services déconcentrés du ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en matière de planification, d'animation, d'information, de suivi, d'évaluation, de coordination...
- **l'harmonisation des interventions** : toutes les activités qui concourent à la réalisation des objectifs de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes devront entrer dans un cadre cohérent déterminé avec la participation de tous les acteurs concernés ; un cadre d'échanges, de coordination et de suggestions devra être mis en place à tous les échelons ;
- **la transparence et l'équité** : le système devra assurer un accès équitable aux ressources mobilisées sur la seule base des critères retenus collectivement et selon un mécanisme fondé sur la transparence.

2.4.3. Montage institutionnel, instruments et procédures

Il prend en compte les principaux acteurs avec les différents niveaux d'intervention, les outils et procédures et les cadres de concertation.

➤ **Les principaux acteurs**

- le niveau politique (Gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers) ;
- le niveau technique (Ministère en charge de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la promotion des langues nationales à travers ses directions techniques, ses structures centrales et déconcentrées, autres ministères sectoriels impliqués, ONG, collectivités locales, cabinets d'études) ;
- le niveau social (les populations bénéficiaires etc.) ;
- le niveau financier (Etat, Partenaires Techniques et Financiers, opérateurs économiques, agences et autres structures).

➤ **Outils et procédures**

- Cadre de référence ;
- Manuels de procédures ;
- Dispositif de sélection unique

➤ **Les cadres de concertation**

- les différents conseils et comités.

2.5. Dispositifs de mise en œuvre du « faire-faire »

Pour la mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire », trois dispositifs sont nécessaires :

- Le dispositif organisationnel pratique (mécanisme, outils et procédures) ;
- Le dispositif didactique et pédagogique (*programmes, méthodes/approches, matériels et documents didactiques, mécanisme de suivi/évaluation*) ;
- Le dispositif institutionnel (lié aux niveaux d'intervention : *politique, structures techniques d'opérationnalisation, Opérateurs privés, collectivités locales, cadres de concertation, etc.*).

2.6. Coordination des actions en matière de stratégie du « faire-faire »

En matière de coordination des actions dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes dans les différents pays d'Afrique, trois cas ont été expérimentés. Ils se présentent comme suit :

- **Cas n° 1 : le laisser-faire** : Les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes cohabitent sur le terrain sans coordination par un ministère de tutelle ; même si des orientations existent, elles sont peu connues et peu suivies par les acteurs
- **Cas n° 2 : l'approche par projets** : Il s'agit pour l'essentiel de formuler des projets autonomes en réponse à des besoins sectoriels spécifiques ou en accompagnement de programmes de développement, projets conçus et mis en œuvre de manière autonome par des départements ministériels ou des organisations de la société civile sans référence à une vision globale de la politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes.
- **Cas n° 3 : l'approche programme** : Dans ce cas, le Gouvernement définit une politique générale avec ses partenaires qui se reconnaissent à la fois dans le plan d'action retenu et dans le cadre stratégique de coordination des actions et d'optimisation de l'utilisation des moyens mobilisés...

Il s'est avéré que dans l'un ou l'autre cas, les différentes approches ci-dessous évoquées ont montré leurs forces et faiblesses dans leur contexte d'application.

Au Bénin, la Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation a fait l'option de la stratégie de faire-faire, accompagner, suivre et contrôler. La lettre de politique éducative et l'adoption du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) ont confirmé cette option.

Cette approche répond à l'approche programme décrite plus haut.

Aussi, tirant leçon des expériences passées dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et tenant compte du contexte béninois et de la mise en œuvre de la stratégie du faire faire dans les pays de la sous région, le Bénin a-t-il fait le choix de l'option de coordination telle que présentée dans la partie à suivre.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU « FAIRE-FAIRE » AU BENIN

3.1. Option de coordination des actions pour la mise en œuvre du faire-faire au Bénin

Les Axes d'orientation et stratégie de développement présentés par le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MCAPLN) lors de la rencontre avec tous les acteurs et Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Bénin Marina Hôtel le jeudi 26 mars 2009, d'une part, les différentes réunions présidées par le MCAPLN avec les PTF, les responsables à divers niveaux, et les membres du Groupe Technique de Travail chargé de la définition du cadre opérationnel de la stratégie du « faire-faire », d'autre part, font ressortir que **l'option de Coordination envisagée par le Ministère en charge de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la promotion des langues nationales est tributaire des dispositifs de l'approche programme**. Elle peut être déclinée comme suit :

- l'Etat est responsable de l'orientation du dispositif pédagogique et didactique. Il définit, en collaboration avec les différents acteurs, les méthodes/approches d'enseignement/apprentissage, fait élaborer les curricula ou programmes, les matériels didactiques, les normes, et autres documents (dont il atteste de la qualité), et assure le mécanisme de suivi/évaluation.

Les fonctions d'orientation, de coordination de l'élaboration des programmes/curricula, de contrôle de la qualité des documents élaborés, de suivi et d'évaluation des programmes, relèvent donc du Ministère en charge de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la promotion des langues nationales ;

- Les opérateurs privés sont responsables de l'exécution des actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes des opérateurs privés sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre du « faire-faire » devront être complétés par ceux ouverts et animés traditionnellement par les structures de l'Etat sur le budget national et d'autres fonds complémentaires afin que toute l'étendue du territoire national soit couverte.

Les fonctions d'exécution des actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes relèvent donc des opérateurs privés, aux côtés des centres ouverts par l'Etat.

L'Etat prendra toutes les dispositions pour que les centres ouverts par ses structures déconcentrées soient fonctionnels et respectent les normes définies par l'Etat lui-même.

En matière de programme/curricula, matériels didactiques, l'Etat est le garant de la qualité.

A cet effet :

- *l'Etat peut faire élaborer les programmes / curricula, matériels et documents didactiques par des personnes ressources, des cabinets ou autres compétences et les valider avant leur mise en œuvre ;*
- *les programmes/curricula, matériels et documents didactiques peuvent aussi être élaborés par les ONG ou opérateurs privés, sous le contrôle de l'Etat qui devra les valider avant leur mise en œuvre.*

3.1.1. Rôles et responsabilités de l'Etat

L'Etat, à travers le Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes assume une fonction d'orientation, de planification et de contrôle des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes ; ce qui implique la définition des politiques et plans d'actions, le développement d'un système opérationnel de communication, la formation des personnels, le suivi-évaluation externe, la certification, et la mobilisation des ressources financières pour contribuer au renforcement des capacités des acteurs.

Dans ce dispositif, les rôles et responsabilités de l'Etat sont les suivants :

- L'Etat met en place, en collaboration avec les acteurs, le dispositif organisationnel pratique (*mécanisme, outils et procédures...*) sur la base des axes d'orientation du Ministre en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- L'Etat procède à une contractualisation des missions d'alphabétisation et d'éducation des adultes exécutées par les opérateurs sur des fonds (publics ou émanant des PTF et autres) mis à leur disposition par le Ministère ;
- L'Etat garantit l'égalité d'accès aux fonds à tous les opérateurs en tenant compte des critères de compétitivité et de qualité ;
- L'Etat garantit l'impartialité et la transparence du dispositif de sélection des opérateurs et d'allocation des fonds ;
- L'Etat garantit la rapidité du paiement des prestations aux opérateurs (*qui, pour la plupart, ne disposent pas de fonds propres et ont une trésorerie réduite*).

Remarque : En dépit de ces rôles, l'Etat continue d'ouvrir et d'animer ses centres traditionnels selon les besoins et surtout dans les zones non couvertes par la stratégie du faire-faire. Les centres ouverts par l'Etat sont alors soumis aux mêmes exigences techniques et de qualité que ceux des opérateurs privés.

Pour mieux connaître le degré de couverture des entités territoriales de notre pays en alphabétisation et éducation des adultes, il sera élaboré une carte de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes afin d'orienter à bon escient les ressources, de corriger les disparités et les déséquilibres à divers niveaux pour atteindre de façon optimale les objectifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire.

A cet effet, il s'agira de partir de l'existant pour établir une première carte qui devra être actualisée en fonction des progrès constatés ou enregistrés.

3.1.2. Rôles et responsabilités des opérateurs privés en alphabétisation et en éducation des adultes

La mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » suggère aux opérateurs les missions suivantes :

Au plan politique : ils participent aux échanges entre opérateurs et avec l'administration (centrale et décentralisée) pour la définition des politiques et des plans d'actions, d'une part, et la promotion du programme ainsi que le développement des liens de partenariat avec les communautés bénéficiaires, d'autre part ;

Au plan administratif : les opérateurs soumissionnent aux appels d'offres lancés par l'Etat en vue de l'alphabétisation et de l'éducation des populations, signent les contrats, envoient les rapports techniques aux structures compétentes (centrales et décentralisées) ;

Au plan financier : ils devront gérer des comptes bancaires spécifiques (relatifs à l'activité) et transmettre aux structures compétentes les rapports financiers avec des pièces justificatives dûment établies ;

Au plan technique : les opérateurs auront pour mission :

- l'identification des bénéficiaires et de leurs besoins de formation sur le terrain ;
- la mobilisation sociale auprès des communautés ;
- l'identification et l'aménagement d'un cadre adéquat de formation ;
- la mise en place du matériel didactique ;
- la mise à disposition des ressources humaines (Maîtres/Maîtresses) ;
- l'acheminement de toutes les données statistiques aux structures techniques compétentes du ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes aux communes ;
- la réalisation de l'étude du milieu ;
- l'élaboration de la demande de financement ;
- l'exécution du sous-projet ;
- le suivi-évaluation interne de la formation ;
- la participation aux évaluations externes ;
- la facilitation des missions de contrôle effectuées par les services étatiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- le paiement mensuel et régulier des facilitateurs en alphabétisation et éducation des adultes et des superviseurs.

3.1.3. Rôles et responsabilités des communautés, des collectivités locales (Communes, Mairies)

La mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » implique pour les communautés et collectivités locales de :

- allouer des ressources conséquentes aux activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans le plan de développement communal ;
- accueillir et informer (ou faciliter l'accès à l'information) le public et les acteurs locaux avec la collaboration des CCA ;
- contribuer au suivi des centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- participer à l'identification des sites ;
- fournir les actes de donation des sites et contribuer à la construction des centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- prévoir le financement des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans le budget des Communes ;
- assurer la sécurité des acteurs, des projets et centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- appuyer la mise en œuvre des activités au niveau local ;
- contribuer à l'identification des besoins des apprenants et des centres ;

- contribuer à la mise en œuvre des activités d’alphabétisation et d’éducation des adultes ;
- contribuer à la mise à disposition des matériels et veiller à leur bon usage ;
- contribuer au processus de suivi évaluation ;
- contribuer à la motivation des meilleurs apprenants et des acteurs locaux d’alphabétisation et d’éducation des adultes ;
- s’approprier les connaissances instrumentales en matière d’alphabétisation et d’éducation des adultes dans l’animation des mairies.

3.1.4. Rôles et responsabilités des populations (apprenants et autres bénéficiaires)

Le faire-faire répond aux exigences de la décentralisation et prône la trilogie du développement : « éducation–responsabilisation-autonomisation ». De ce fait, les bénéficiaires ont un rôle actif à jouer dans leur formation. Ils devront :

- mettre à contribution leurs compétences pour la détermination des besoins en alphabétisation et en éducation des adultes, la mobilisation des apprenants et l’organisation de la participation de la communauté à travers les comités de gestion ;
- participer à la gestion administrative des programmes et activités d’alphabétisation et d’éducation des adultes par la mise en place et le maintien de comités de gestion fonctionnels, la signature de protocole d’accord avec les opérateurs, la tenue du registre de chaque centre par le comité de gestion ;
- contribuer au financement du programme en nature et / ou en espèce selon les minima fixés dans le manuel de procédures du ministère ;
- assumer des charges techniques en participant à la micro-planification de la formation, à la mobilisation des compétences locales disponibles, au contrôle des apprentissages et à l’étude d’impact du programme ;
- participer à la mobilisation sociale ;
- identifier et proposer des sites ;
- participer à l’entretien, l’animation et la gestion des centres d’alphabétisation et d’éducation des adultes ;
- faire bon usage des matériels mis à disposition ;
- être disponibles ;
- participer activement à la formation ;
- participer aux tests et épreuves d’évaluations, fournir les informations requises pour le suivi/évaluation.

3.1.5. Rôles et responsabilités des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF jouent un rôle moteur dans la réalisation des programmes d’alphabétisation et d’éducation des adultes. Dans ce cadre, leur sont dévolus :

- **un rôle d'assistance technique** : ils appuient le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des politiques et plans d'actions pour le développement de l'éducation non formelle ;
- **un rôle d'assistance financière** : les PTF contribuent à la mobilisation des ressources financières destinées au fonds chargé d'appuyer les activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et de promotion des langues nationales. Ils participent à la gestion des moyens à travers leur représentation soit au Conseil d'Administration soit au Comité de gestion ou au Comité de pilotage du Fonds selon les cas prévus par les accords et les textes en vigueur, les rapports financiers mis à leur disposition et la réalisation d'audits, en concertation avec l'Etat, pour apporter les mesures d'ajustement éventuelles ; ils financent et assistent également le PDDSE pour la réalisation des autres volets de l'éducation non formelle (alphabétisation) incombant aux structures régaliennes du ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes (infrastructures et équipement, suivi – évaluation des centres, formation des agents d'alphabétisation, etc.) ;
- **un rôle d'impulsion du partenariat**, avec la création et le renouvellement des cadres de concertation des PTF pour échanger, analyser l'évolution du sous-secteur et mettre en convergence leurs approches des questions éducatives ; ils devront en outre mettre en place des mécanismes souples d'assistance technique et financière, fondés sur une culture de collaboration avec l'administration publique et la société civile.

3.1.6. Rôles et responsabilités du secteur privé

Les entreprises seront sollicitées pour assumer les fonctions d'assistance financière et technique mais aussi de mobilisation sociale. Elles collaboreront avec les opérateurs et les structures de financement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes pour assurer la formation des travailleurs qu'elles emploient ou contribuer au financement d'autres programmes d'utilité publique.

3.1.7. Synthèse des rôles et responsabilités des acteurs

N°		Etat			Structures décentralisées Collectivités locales (Mairies)	Populations cibles Apprenant(e)s	Société civile (Opérateurs privés / ONGs)	PTF	Secteur privé
		Ministre et cabinet	Directions centrales, techniques en charge de l'AEA, structure chargée de la passation des marchés	Structures déconcentrées Directions départementales, structures communales d'AEA					
1.	Le dispositif organisationnel pratique (mécanisme, outils et procédures)								
1.1.	Mobilisation sociale : Communication et vulgarisation de la stratégie du « faire-faire »	- Rencontrer et informer les opérateurs	- Faire des tournées d'information dans les départements - Assurer la médiatisation	- Informer le public et les acteurs locaux	- Informer (ou faciliter l'accès à l'information) le public et les acteurs locaux	- Participer à la mobilisation sociale	- Informer les populations	- Appuyer et accompagner aux plans technique, financier.	- contribuer à la mobilisation sociale
1.2.	Recrutement des opérateurs	- Assurer la validation des TDR, procédures et critères de recrutement	- Elaborer les termes de référence (TDR) - Définir les critères de fonctionnement des comités de sélection - Sélectionner les opérateurs privés	- Contribuer à l'élaboration des TDR et à la sélection des opérateurs	- Participer à la sélection des opérateurs privés		- Respecter les procédures et critères de recrutement	- Donner un avis consultatif et technique	
1.3.	Création, organisation et fonctionnement des centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes	- Assurer la validation du cadre légal de la mise en place des centres	- Définir les normes d'accréditation et de fonctionnement d'un centre d'alphabétisation et d'éducation des adultes - Rendre disponible le matériel didactique selon	- Assurer le respect des normes définies - Veiller à l'acheminement et à la bonne gestion des moyens	- Participer à l'identification des sites ; - Fournir les actes de donation des sites - Assurer la mise à disposition et la	- Identifier et proposer des sites - Participer à l'entretien, l'animation et à la gestion des centres	- Procéder à la mobilisation des apprenants ; - Proposer des sites ; - Contribuer à la gestion des	- Donner un appui technique et financier - Contribuer à la construction / réhabilitation	

N°		Etat			Structures décentralisées Collectivités locales (Mairies)	Populations cibles Apprenant(e)s	Société civile (Opérateurs privés / ONGs)	PTF	Secteur privé
		Ministre et cabinet	Directions centrales, techniques en charge de l'AEA, structure chargée de la passation des marchés	Structures déconcentrées Directions départementales, structures communales d'AEA					
			les normes définies	- Veiller au bon fonctionnement des centres	bonne gestion des moyens aux bénéficiaires - Participer au suivi des centres	d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;	centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes	des centres	
1.4.	Coordination des activités	- Redynamiser les structures de coordination à différents niveaux (départements, communes, arrondissements, villages.)	- Assurer le bon fonctionnement des structures de coordination à différents niveaux - Organiser les réunions de coordination	- Coordonner les activités aux niveaux départemental et local - Assurer le respect des décisions collectives	- Assurer la sécurité des acteurs, des projets et centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes - Appuyer la mise en œuvre des activités au niveau local	- Faire au besoin des propositions aux différentes structures de coordination	- Réaliser les comptes-rendus financiers et programmatiques mensuels ;		
1.5.	Suivi et évaluation des programmes	- Assurer la validation des outils de suivi / évaluation par les structures compétentes et superviser le processus	- Coordonner la définition des outils de suivi/évaluation - Evaluer des centres de formation - Créer une base de données sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes et en assurer la diffusion (en collaboration avec la DPP)	- Contribuer à la définition des critères d'évaluation et à l'évaluation des centres - Assurer le recueil d'information pour alimenter la base de données	- Participer aux activités de suivi et d'évaluation	- Fournir les informations demandées	- Collaborer au suivi/évaluation des centres de formation ; - Respecter les délais d'exécution et de présentation des différents rapports		

N°		Etat			Structures décentralisées Collectivités locales (Mairies)	Populations cibles Apprenant(e)s	Société civile (Opérateurs privés / ONGs)	PTF	Secteur privé
		Ministre et cabinet	Directions centrales, techniques en charge de l'AEA, structure chargée de la passation des marchés	Structures déconcentrées Directions départementales, structures communales d'AEA					
2.	Dispositif didactique et pédagogique (programmes, méthodes, matériels didactiques, mécanisme de suivi/évaluation)								
2.1.	Elaboration des programmes et curricula	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la validation des programmes/curricula de formation - Redynamiser les structures déconcentrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le processus d'élaboration des programmes/curricula ; - Définir la durée des cursus et temps de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration, la vulgarisation et la mise en œuvre des curricula 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'identification des besoins des apprenants et des centres 	<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer les besoins et attentes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins réels de formation sur le terrain ; - Identifier et aménager le cadre de formation ; 		
2.2.	Documents didactiques (alphabétisation et éducation des adultes et formation des formateurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les procédures d'édition et de mise à disposition des matériels didactiques - Redynamiser le Centre d'édition des manuels d'alphabétisation et d'éducation des adultes (CEMA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner, éditer et mettre à la disposition des opérateurs privés, les matériels didactiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise à disposition des matériels - Veiller à leur bon usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer financièrement et matériellement à la mise à disposition des bénéficiaires, des documents et matériels didactiques et veiller à leur bon usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un bon usage des matériels mis à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer les matériels didactiques et en faire un bon usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer aux plans financier et technique la dotation en matériels didactiques 	<ul style="list-style-type: none"> -
2.3.	Besoins en formation des Formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à la création d'un 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les contenus et la durée des différentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la définition des 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'identification des 		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins réels de 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer aux plans 	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer au plan financier

N°		Etat			Structures décentralisées Collectivités locales (Mairies)	Populations cibles Apprenant(e)s	Société civile (Opérateurs privés / ONGs)	PTF	Secteur privé
		Ministre et cabinet	Directions centrales, techniques en charge de l'AEA, structure chargée de la passation des marchés	Structures déconcentrées Directions départementales, structures communales d'AEA					
		centre de formation des cadres du sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; - Définir le cadre légal de leur intervention	formations ; - Organiser la formation des formateurs ; - Proposer un cadre légal d'intervention des cadres d'alphabétisation et d'éducation des adultes	contenus et à la coordination des formations	besoins en formation ; - Solliciter un renforcement de capacité des formateurs selon les besoins	formation sur le terrain ; - Identifier et recruter les maîtres ; - Payer les gratifications mensuelles des maîtres et superviseurs	financier et technique le processus de formation	au processus de formation des travailleurs ainsi qu'aux programmes d'utilité publique	
2.4.	Méthodes / approches d'enseignement / apprentissage	- Assurer la validation des méthodes/ approches pédagogiques et conditions d'intervention	- Proposer des méthodes/approches pédagogiques à utiliser	- Contribuer à la validation des méthodes/ approches pédagogiques	- Participer à la validation des méthodes/ approches	- Elaborer, exécuter et suivre les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes ; - Proposer des méthodes/approches à utiliser ; - Assurer le respect des méthodes/ approches pédagogiques	- Apporter un appui technique et financier au processus	- apporter un appui financier au processus	
2.5.	Besoins et	- Veiller à la	- Définir le profil à l'entrée	- Contribuer à la	- Participer à la	- Participer	- Participer à		

N°		Etat			Structures décentralisées Collectivités locales (Mairies)	Populations cibles Apprenant(e)s	Société civile (Opérateurs privés / ONGs)	PTF	Secteur privé
		Ministre et cabinet	Directions centrales, techniques en charge de l'AEA, structure chargée de la passation des marchés	Structures déconcentrées Directions départementales, structures communales d'AEA					
	profils des apprenants	définition des besoins et profils des apprenants	et à la sortie des apprenants	définition des profils à l'entrée et à la sortie des apprenants	validation des profils proposés	activement à l'identification des besoins	l'identification et à la validation des profils		
2.6.	Suivi et évaluation des enseignements/ apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au déroulement des activités de suivi/évaluation ; - Tirer les leçons pour les diverses orientations 	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser les activités d'alphabétisation et de formation des formateurs - Coordonner le processus de suivi/évaluation aux différents niveaux - Proclamer les résultats - Certifier et délivrer les attestations - Elaborer les rapports d'évaluation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la supervision et à la coordination du dispositif de suivi et évaluation - Elaborer les rapports d'évaluation au niveau départemental et local 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au processus de suivi évaluation - Contribuer à la motivation des meilleurs apprenants et des acteurs locaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux tests et épreuves d'évaluation, - Fournir les informations requises pour le suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi / évaluation régulier (initial, continu et final) ; - Superviser les activités d'enseignement/ apprentissage (alpha et post-alpha) selon l'approche retenue ; - Proposer des prix pour les meilleurs apprenants (à définir) 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui technique et financier au processus 	<ul style="list-style-type: none"> - apporter une assistance financière au processus

Pour toutes les étapes, les structures à divers niveaux devront produire des rapports d'activités et les rendre disponibles au niveau du Cabinet (selon les voies hiérarchiques) qui se chargera de les transmettre aux PTF impliqués.

3.2. Aspects institutionnels

Le « faire-faire » suppose l'existence d'un quadruple cadre d'intervention très clairement défini :

- **un cadre politique** : une politique sectorielle claire, un consensus au plus haut niveau ;
- **un cadre de concertation participatif et consensuel** : des espaces d'échanges où se forge et se cultive une unité de vision ;
- **un cadre de financement adapté** : un organisme capable d'organiser des transferts de manière efficace et de recevoir des fonds de tous contributeurs (Etat, partenaires publics ou privés, internationaux ou nationaux) ;
- **un cadre de conseil d'appui technique adapté et efficace** : un institut national spécialisé et/ou une direction technique forte conformément aux dispositions de la DEPOLINA.

3.3. Espace partenarial

3.3.1. Organisation du partenariat

L'Etat, tout en gardant son rôle régalien, doit s'employer à développer un partenariat de type horizontal à tous les niveaux d'intervention (central, décentralisé et local).

L'Etat mettra en place un cadre d'échanges et de concertation entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

Il permettra entre autres :

- de faire participer tous les acteurs à divers niveaux à la formulation de la politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- de mobiliser l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre de plans d'actions et programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- d'analyser les résultats de la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes à divers niveaux et de suggérer des éléments de correction des options ;
- de valider les textes réglementaires et les manuels de procédures.

Ces missions peuvent se résumer à la concertation, à la coordination, à l'échange, à la participation et au conseil pour aider le Gouvernement à prendre les bonnes décisions dans un contexte de bonne gouvernance.

3.3.2. Organisation des opérateurs privés en alphabétisation et éducation des adultes

Les opérateurs en alphabétisation et en éducation des adultes sont les moteurs du programme sur le terrain. Ils devront être impliqués dans toutes les opérations car le succès du programme est largement tributaire de l'engagement, de la qualification et du professionnalisme de ces acteurs. Les différentes associations nationales ou réseaux des opérateurs privés en alphabétisation et en éducation des adultes sont dans ce cadre des interlocuteurs et des partenaires.

En outre, compte tenu de la diversité de leur statut (ONG, association, société de développement, cabinet privé, association de producteurs etc.), il est souhaitable d'avoir une coordination nationale des opérateurs en alphabétisation et en éducation des adultes (le Réseau national des opérateurs privés pour la promotion de l'alphabétisation et des langues (RÉNOPAL), l'Association Nationale des Maîtres et Maîtresses d'Alphabétisation du Bénin (ANAMAEB), ou autres associations nationales). Cela constituera un cadre permettant de les regrouper et de les accompagner.

3.3.3. Partenariat avec les autres départements ministériels intervenant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

L'alphabétisation et l'éducation des adultes constituent un domaine transversal qui touche plusieurs départements ministériels. Les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont donc menées par ces ministères sectoriels dans leurs champs d'intervention.

Pour un pilotage harmonieux des interventions, il importe que toutes les actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes entreprises par les différents départements ministériels soient mises en synergie et coordonnées par les structures techniques du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Ces dernières auront la charge de proposer, à la demande des ministères sectoriels, des programmes à la carte en vue de la formation des populations cibles concernées.

Ce partenariat doit permettre de mieux coordonner les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au niveau des ministères sectoriels et surtout d'avoir une vue d'ensemble des différentes interventions au niveau national.

3.4. Dispositif financier

Le dispositif financier des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin se situe à trois niveaux d'intervention :

- le Budget national ;
- les financements des Partenaires Techniques et Financiers : FAST TRACK (FTI/FCB), Coopération Suisse et autres
- le financement du secteur privé.

3.4.1. Structure chargée d'appuyer financièrement les activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et de promotion des langues nationales

La structure chargée d'appuyer financièrement les activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et de promotion des langues nationales est un Fonds mis en place sous la tutelle du Ministère en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

En dehors de ses missions ordinaires de mobilisation et de gestion de ressources, le Fonds joue un rôle d'interface entre les différentes structures du ministère en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales et les différentes sources de financement.

Il devra :

- accompagner financièrement les directions techniques dans la mise en œuvre de leurs activités sur les fonds mis à sa disposition par le Budget national ;
- initier et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources financières nécessaires à la réalisation des activités ;
- s'assurer de la disponibilité des fonds qu'il détient et faciliter leur décaissement tout en respectant les plans opérationnels et les règlements financiers consignés dans le protocole d'accord de chaque PTF ;
- fournir des rapports financiers de toutes activités et rendre compte au Conseil d'Administration et aux PTF concernés par les financements.

3.4.2. Directions Techniques

Elles devront entre autres :

- définir une périodicité pour la présentation des rapports techniques et financiers des activités d’alphabétisation et d’éducation des adultes ;
- envoyer copies de ces différents rapports respectivement à la Cellule de Suivi Evaluation et au Fonds pour les financements qui le concernent ;
- participer entre autres aux rencontres des cadres de gestion des programmes mis en place dans le cadre du PDDSE et du Fast track initiative aux fins d’assurer la prise en compte des besoins spécifiques au sous – secteur de l’alphabétisation et de l’éducation des adultes et de faciliter la mise à disposition des fonds aux structures compétentes du Ministère en charge de l’alphabétisation et de l’éducation des adultes ;
- veillez à une utilisation judicieuse des fonds mis à dispositions pour la réalisation effective des activités programmées en accord avec les orientations fixées par le Ministère en charge de l’alphabétisation et de la promotion des langues.

3.4.3. Partenaires Techniques et Financiers

Les PTF veilleront à faciliter le décaissement effectif et à temps réel des fonds nécessaires à la réalisation des opérations en respect des accords existants.

Par ailleurs, tout financement direct de projet d’alphabétisation et d’éducation des adultes par les PTF dans les différentes localités doit s’insérer dans le plan d’actions de coopération Ministère / PTF. Ceci permettra au Ministère en charge de l’alphabétisation et de l’éducation des adultes d’avoir une vision globale de tous les programmes d’alphabétisation et d’éducation des adultes développés au Bénin. L’objectif est d’éviter les doublons au niveau des financements déjà pris en charge par d’autres Fonds et le financement des opérateurs privés non éligibles.

3.5. Renforcement des capacités

La réalisation des objectifs assignés à une entreprise repose entre autres sur les ressources dont elle dispose. Pour cela, le renforcement des capacités des ressources constitue un élément fondamental de réussite. Il concerne les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

Dans le cadre de la stratégie du faire-faire, le renforcement des capacités se fera à trois niveaux et peut se décliner comme suit :

- le renforcement des capacités des structures de l’Etat (renforcement des capacités des cadres de conception et autres personnels à divers niveaux, renforcement des capacités matérielles et financières) ;
- le renforcement des capacités des opérateurs privés en alphabétisation et en éducation des adultes (ressources humaines : agents de terrains, cadres de conception et de gestion, ressources matérielles et financières) ;
- les mesures incitatives permettant aux opérateurs expérimentés d’exporter leur expertise dans les départements déficitaires et d’apporter une assistance technique aux associations émergentes ;

La notion de renforcement des capacités induit la gestion des affaires avec succès. Les modalités doivent être définies en fonction des niveaux stratégiques de capacités et impliquent un travail sur l’environnement. Les niveaux stratégiques de capacités sont au nombre de trois : le niveau individuel, le niveau organisationnel et le niveau institutionnel.

3.5.1. Niveau individuel

Le renforcement des capacités, à ce niveau suppose la mise en place d'un dispositif qui définit ou précise les capacités souhaitées et propose des actions prioritaires pour une amélioration des performances avant et pendant la mise en oeuvre effective de la stratégie du « faire-faire ». Le renforcement des capacités, à ce niveau, implique évidemment un dispositif d'évaluation des performances au plan individuel pour mesurer les progrès et cerner les besoins éventuels en formation.

Enfin, il est nécessaire de préciser que le renforcement des capacités au niveau individuel détermine, en grande partie, le bon fonctionnement des autres niveaux.

3.5.2. Niveau organisationnel

Le niveau organisationnel suppose la mise en place d'une approche systémique ou d'un dispositif qui garantit et contrôle efficacement la mise en synergie de toutes les structures, internes et externes au Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Cela implique :

- un engagement des différentes structures renforcées par un leadership ;
- une appropriation du processus de la stratégie du « faire-faire » ;
- un renforcement des capacités en fonction de nouvelles situations ou des innovations survenues en sciences de l'éducation, en sciences sociales, en management, etc.

La définition d'un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation des étapes du processus paraît donc nécessaire pour veiller à tous les aspects et prévenir des situations susceptibles de faire grincer des maillons de la chaîne.

3.5.3. Niveau institutionnel

Au niveau institutionnel, il faudra rendre disponible une entité de formation des cadres de conception, des cadres d'encadrement et des agents d'exécution en alphabétisation et en éducation des adultes. La création d'un centre exclusivement consacré à cette fin est souhaitable. Mais, en l'absence d'une structure du genre, la CTIS des langues nationales, le CENALA, le DSLC et autres structures privées compétentes (SIL, CRADENF, etc.) constituent des institutions sur lesquelles le ministère en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales peut s'appuyer pour créer un dispositif central de formation.

Outre la mission de formation, ce dispositif central servira d'espace de rencontres, d'échanges, de concertations, d'informations, et d'appuis techniques pour tous les acteurs de l'éducation de base non formelle. Ainsi, ce dispositif sera constitué et animé par une équipe centrale de recherche-action et de formation dont les principales missions sont les suivantes :

- développer et renforcer l'expertise des opérateurs chargés d'initier et d'offrir des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, et éventuellement des modèles alternatifs de qualité ;
- apporter l'appui technique à l'ensemble des intervenants ;
- constituer un point d'appui pour les actions de recherche-action dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

Au niveau départemental ou déconcentré, ce dispositif doit couvrir le territoire national et sera appuyé par une équipe constituée et formée à cette fin. Ses missions seront opérationnellement déclinées par des activités de formation qui s'exécutent selon différentes modalités (ateliers, séminaires, capitalisation, etc.) et qui influent positivement aussi bien sur les capacités des acteurs que sur la qualité des apprentissages.

Il sera question donc d'un dispositif étagé de valorisation des ressources humaines décliné à travers la reduplication à divers niveaux des formations reçues. Les modules de formations des différents groupes cibles ainsi que les questions de transposition didactique sont à prendre en compte par le dispositif central.

3.5.4. Travail sur l'environnement

Le renforcement des capacités dans le processus de mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » ne saurait se limiter à des activités de formation qui n'induisent pas un travail sur l'environnement. Ce travail vise, entre autres, à rendre favorable le dialogue participatif, ce qui garantit la participation de tous au processus.

La mise en place de ce processus participatif, impliquant toutes les catégories d'acteurs, est un facteur clé pour garantir l'amélioration constante des résultats.

4. DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ET DIDACTIQUE

4.1. Programmes de formation et matériels pédagogiques et didactiques

4.1.1. Groupes cibles

Le programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes est adressé aux personnes **analphabètes des deux sexes de 15 ans et plus**.

Avec le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE), la tranche d'âge de **9 à 14 ans** devra aussi être prise en compte, et un programme spécifique d'alphabétisation et d'éducation des adultes sera élaboré et mis en œuvre à son profit.

Les **lettrés en langue française** désireux d'apprendre à lire et écrire les langues nationales peuvent recevoir des cours de transcription.

4.1.2. *Eléments généraux des programmes, des méthodes et approches d'enseignement / apprentissage en AEA*

Des "Axes d'orientation et stratégie d'actions" présentés par le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, il ressort, entre autres, que l'alphabétisation et l'éducation des adultes, bien que faisant partie de l'éducation non formelle, sont du champ de l'éducation. Il s'agit donc d'une prérogative constitutionnelle de l'Etat.

Pour cela, l'Etat est garant de la qualité en matière de pédagogie et de didactique ainsi qu'en ce qui concerne les aspects institutionnels de toutes activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin. Il définit les grandes orientations et propose les programmes et les différents champs d'intervention auxquels se conforment tous les acteurs du secteur (publics ou privés).

Toutes les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes, quelle que soit leur finalité, doivent se faire à travers **une formation de base** permettant la construction de connaissances instrumentales (lecture, écriture et calcul) articulées au développement de compétences sociales et/ou techniques spécifiques. Cette formation de base pourra être complétée, en fonction des besoins des apprenants et des exigences du contexte par des **formations à la carte permettant le perfectionnement des individus dans différents domaines de la vie sociale et professionnelle**.

Il s'agit en réalité d'inscrire les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, en accord avec les dispositions de la CONFINTEA VI (Belém, 2009) et du Forum international de Shanghai sur les apprentissages tout au long de la vie (Shanghai, 2010).

Pour répondre à ces exigences, l'Etat fait élaborer des programmes ou accompagne l'élaboration des programmes par des cabinets d'experts ou des privés en vue de soutenir les différents domaines socioprofessionnels et viabiliser les investissements accordés à ces différents secteurs de la vie économique et sociale (pêche, élevage, agriculture, commerce, petites et moyennes entreprises, activités génératrices de revenus, secteur de la micro-finance, etc. cf. Axes stratégiques du MCAPLN).

Il faudra donc adopter une approche intersectorielle qui aboutit à l'introduction, dans tout projet et programme de développement (quel que soit le secteur), d'un volet alphabétisation et éducation des adultes comme le recommande le Programme National de Développement Communautaire (PNDC, 1998)²

² MPREPE : Programme National de Développement Communautaire (PNDC), juin 1998; Composante 1 : Education et formation Communautaires; Sous-programme 2: Intensification de l'alphabétisation fonctionnelle de masse, page 35

Le dispositif pédagogique à mettre en place en alphabétisation et en éducation des adultes s'inscrit dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie telle qu'envisagée par la CONFINTEA VI (Bélém 2009). Il se décline **en deux (02) cycles : le cycle de formation de base et le cycle de formation continue (formation à la carte).**

- Le **premier cycle** comprend **deux niveaux (le niveau I et le niveau II)**. Il intègre la **construction de connaissances instrumentales, le développement de compétences sociales complémentaires et techniques spécifiques.**
 - **la construction de connaissances instrumentales** : il comprend l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul.
 - **le développement de compétences sociales complémentaires et techniques spécifiques** : La construction de connaissances instrumentales n'a de sens que si elle s'accompagne d'un transfert dans les activités qui répondent aux préoccupations sociales, culturelles et techniques spécifiques de l'apprenant (gestion, environnement, santé, citoyenneté, société, bonne gouvernance, etc.). La construction de connaissances instrumentales doit être complétée par des activités qui favorisent ce transfert (Formations Techniques Spécifiques, Travaux Pratiques ou Dirigés)

En termes de quota horaire, **le cycle de formation de base (Cycle I) se déroulera sur une durée de trois cent (300) heures au moins par niveau dont vingt sept (27) heures au moins de formation technique spécifique.**

Un minimum de deux cent cinquante (250) heures est exigé pour la validation de chaque niveau de formation du cycle I.

- Le **deuxième cycle de formation (cycle de formation continue ou formation à la carte)** comprend également deux niveaux (niveau I et niveau II).

Dans la perspective de l'éducation et la formation tout au long de la vie, la possibilité sera offerte aux apprenants de suivre des formations à la carte visant à renforcer leurs compétences linguistiques et leurs capacités en relation avec différents domaines de la vie sociale, professionnelle, économique, politique, etc. Cette phase se déroulera dans une dynamique de pérennisation des acquis et du développement de l'environnement lettré.

En termes de quota horaire, **le cycle de formation continue (Cycle II) se déroulera également sur une durée de trois cent (300) heures au moins par niveau.**

Un minimum de deux cent cinquante (250) heures est exigé pour la validation de chaque niveau de formation du cycle II.

Pour qu'un apprenant soit déclaré **alphabétisé**, il lui faut suivre avec succès les deux niveaux du cycle I consacré à la **formation de base qui lui permet d'enrichir ses connaissances, d'améliorer ses aptitudes et qualifications techniques et professionnelles pour les orienter en fonction de ses propres besoins et de ceux de la société (savoir, savoir faire et savoir-être).**

4.1.3. Méthodes et approches d'enseignement/apprentissage

Les méthodes et les approches retenues dans les centres doivent être en adéquation avec les styles d'enseignement et les styles d'apprentissage retenus lors de l'atelier du 28 au 30 octobre 2008.

➤ **Styles d'enseignement³**

Selon le rapport de l'atelier sur les styles d'enseignement et les styles d'apprentissage des langues nationales, quatre (04) styles d'enseignement ont été examinés à savoir :

- le style pédagogique n°1 visant à faire vivre et expérimenter de l'intérieur les apprentissages ;
- le style pédagogique n°2 visant la construction de représentations mentales organisées ;
- le style pédagogique n°3 visant l'apprentissage de méthodes et de techniques éprouvées ;
- le style pédagogique n°4 visant l'apprentissage de la résolution de problèmes réels ;

Parmi ces quatre styles d'enseignement examinés, deux ont été retenus. Il s'agit des styles n°1 et n°4 :

- **le style pédagogique visant à faire vivre et expérimenter de l'intérieur les apprentissages ;**
- **le style pédagogique visant l'apprentissage de la résolution de problèmes réels.**

➤ **Styles d'apprentissage⁴**

Selon le rapport de l'atelier sur les styles d'enseignement et les styles d'apprentissage des langues nationales, quatre (04) styles d'apprentissage ont été examinés à savoir :

- le style d'apprentissage n°1 qui combine l'expérience concrète (EC) et l'observation réfléchie (OR) ;
- le style d'apprentissage n°2 : combinaison entre la conceptualisation abstraite (CA) et l'observation réfléchie (OR) ;
- le style d'apprentissage n°3 : somme de conceptualisation abstraite (CA) et expérimentation active (EA) ;
- le style d'apprentissage n°4 : combinaison entre expérience concrète (EC) et expérimentation active (EA) ;

Parmi ces quatre styles d'apprentissage examinés, deux ont été retenus. Il s'agit des styles d'apprentissage n° 2 et 4 que sont :

- **le style n° 2 : combinaison entre la conceptualisation abstraite (CA) et l'observation réfléchie (OR) ;**
- **le style n° 4 : combinaison entre expérience concrète (EC) et expérimentation active (EA).**

³ Cf. Rapport de l'Atelier sur les styles d'enseignement et les styles d'apprentissage des langues nationales, cotonou, 28 – 30 octobre 2008.

⁴ Cf. Rapport de l'Atelier sur les styles d'enseignement et les styles d'apprentissage des langues nationales, cotonou, 28 – 30 octobre 2008.

Les méthodes et approches d'enseignement/apprentissage qui seront utilisés devront être conformes aux principes des styles d'enseignement et des styles d'apprentissage retenus par l'Etat en collaboration avec les acteurs et qui sont les suivants :

➤ **Styles d'enseignement :**

- *le style pédagogique visant à faire vivre et expérimenter de l'intérieur les apprentissages ;*
- *le style pédagogique visant l'apprentissage de la résolution de problèmes réels.*

➤ **Styles d'apprentissage :**

- *le style n° 2 : combinaison entre la conceptualisation abstraite (CA) et l'observation réfléchie (OR) ;*
- *le style n° 4 : combinaison entre expérience concrète (EC) et expérimentation active (EA).*

4.2. Evaluation des enseignements/apprentissages et la certification

4.2.1. Evaluation des enseignements/apprentissages

L'Etat définit les grandes orientations en termes de programmes et de matériel didactique et est aussi **garant de l'évaluation des enseignements/apprentissages.**

Pour cela, tout programme de formation doit être systématiquement accompagné des normes et règles d'évaluation dans lesquelles s'insèrent tous les opérateurs (publics et privés).

L'évaluation des enseignements/apprentissages se fait de façon continue (évaluation formative et formatrice) et en fin de formation des apprenants (évaluation certificative).

Le résultat final sera obtenu pour un pourcentage de 50% de la note de l'examen final et 50% de la moyenne des évaluations continues. En aucun cas, la part accordée à la note de l'examen final ne peut excéder celle accordée aux évaluations continues.

➤ **Les acteurs de l'évaluation**

- Les formateurs doivent procéder à des évaluations de façon périodique ;
- l'évaluation finale est organisée par les structures compétentes de l'Etat en la matière à la fin de la formation en collaboration avec les collectivités locales.

➤ **La mise en œuvre de l'évaluation pédagogique**

L'évaluation finale incombe aux directions départementales et aux services communaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes, **la supervision de l'opération** étant souvent assurée par les directions techniques compétentes. L'organisation des évaluations intermédiaires sous forme de contrôle continu des acquisitions est laissée à l'initiative des facilitateurs sous la supervision des coordonnateurs communaux, tandis que dans le cadre de l'évaluation finale, **des "batteries" d'épreuves** sont réalisées par les structures départementales d'alphabétisation et d'éducation des

adultes sur proposition des responsables en charge de l'AEA au niveau communal. Des épreuves sont également conçues pour compléter ou remplacer celles en provenance des communes.

A la fin du cycle de formation, **les résultats obtenus aux niveaux local, communal et départemental font l'objet de validation** par des instances appropriées et communiqués au niveau national pour diverses exploitations.

4.2.2. Certification des apprentissages

Elle est du ressort de l'Etat. La certification des apprentissages se base sur les normes établies dans le dispositif pédagogique et didactique (respect des programmes, de leurs conditions de mise en œuvre, des normes de suivi/évaluation, des conditions de travail) qui permettent d'attester de la qualité des formations. Elle est établie par les structures techniques du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

Elle se base sur les normes de qualité établies en alphabétisation et en éducation des adultes et le dispositif qui sera mis en place à cet effet.

4.3. Dispositif de suivi/évaluation des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes

La mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation efficace est l'une des conditions exigées pour réaliser les objectifs de qualité, de planification, d'information et de contrôle du programme national de développement de l'éducation. Compte tenu de son importance stratégique dans le processus de prise de décisions correctives des politiques et des projets d'alphabétisation et d'éducation des adultes, ce dispositif devrait s'appuyer sur les principes et axes méthodologiques suivants :

- une définition claire d'indicateurs pertinents sur la base des missions de chaque acteur ;
- la constitution d'une base de données sur les activités de formation en vue de faciliter le suivi et l'évaluation mais également le pilotage ;
- une prise en compte de tous les aspects de la formation (aspects instrumentaux et activités de développement).

Tenant compte de ces axes et principes, l'Etat met en place un dispositif de suivi/évaluation bien déterminé, connu et partagé de tous les acteurs et mis en œuvre à trois niveaux essentiels à savoir :

- le niveau national (par les structures techniques du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes) ;
- le niveau départemental par les structures déconcentrées du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes (Directions départementales en charge de l'alphabétisation et l'éducation des adultes) ;
- le niveau communal par les responsables chargés des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Au niveau des opérateurs privés en alphabétisation et en éducation des adultes il est prévu un suivi/évaluation pour servir de veille permanente et favoriser une formation de qualité en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Les outils et indicateurs de suivi/évaluation seront élaborés par les structures techniques du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes suivant les approches, méthodes et programmes d'enseignements appropriés.

4.3.1. Niveaux et acteurs du suivi/évaluation

Il existe **quatre (04) niveaux de supervision** : le niveau local, le niveau communal, le niveau départemental et le niveau central. A chacun de ces niveaux, la supervision s'effectue **avec des périodicités données**.

- **au niveau local**, le superviseur visite **au moins une fois par mois** chaque centre de son ressort territorial pour apporter son appui pédagogique et moral au facilitateur ;
- **au niveau communal**, trois **(3) supervisions au moins** sont effectuées par centre par le responsable chargé de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; il s'agit en fait d'un suivi administratif et pédagogique ;
- **au niveau départemental**, il y a **une (01) supervision au moins par centre** par une équipe de trois membres dirigée par le Directeur départemental en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes avant la fin de la formation ; il s'agit ici d'un suivi administratif, de contrôle et d'appui ;
- **au niveau central**, une équipe de supervision et de contrôle de la bonne exécution des programmes, constituée des cadres de la direction en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et au besoin des PTFs, **sillonne les communes d'un département donné au moins une fois** avant la fin de la formation en compagnie du Directeur Départemental en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et du Chef du Service Suivi-Evaluation de la Direction en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; il s'agit ici d'un suivi essentiellement administratif et de contrôle.

4.3.2. Outils de suivi/évaluation

Les outils de suivi sont constitués, entre autres, de **différentes fiches de collecte de données** qui sont utilisées à chaque niveau du suivi lors des supervisions. On peut citer notamment :

- la fiche de suivi ;
- la fiche de supervision ;
- le registre de présences ;
- le cahier du visiteur ;
- la grille d'observations des cours ;
- etc.

La liste n'est ni exhaustive, ni immuable. Elle peut varier selon les normes de qualité définies par les structures techniques compétentes du Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

4.3.3. Organisation du suivi/évaluation des centres

La mise en œuvre du suivi des activités sur le terrain nécessite une planification mettant en jeu **différents acteurs avec des rôles précis** dévolus à chacun d'eux.

Le responsable chargé de la planification et du suivi des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes au niveau communal élabore au début de chaque formation un programme d'activités prenant en compte les périodes de supervision assorti de la liste des centres retenus, la liste des inscrits et celle des maîtres d'alphabétisation et d'éducation des adultes, centre par centre. Il adresse à la hiérarchie

supérieure et au maire de sa commune son programme d'activités et rend compte de **façon bimensuelle**.

La Direction Départementale, sur la base des programmes des communes, élabore un calendrier de supervision faisant partie intégrante d'un planning d'activités communiqué au niveau central par le truchement d'un rapport au début de la campagne.

Le niveau national quant à lui réalise une **plateforme programmatique incluant l'ensemble des activités** dont les périodes de supervision. Les descentes peuvent être programmées comme elles peuvent être inopinées en fonction des objectifs, des moyens disponibles et des informations en provenance du terrain.

De façon générale, **l'exécution de la supervision prend en compte :**

- l'observation des différentes étapes du déroulement du cours ;
- le remplissage de la fiche de supervision ;
- le recueil des préoccupations du maître, des apprenants et du comité local d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- la proposition d'approches de solutions aux constats faits et aux préoccupations soulevées ;
- la signature de la fiche de supervision par le superviseur et le maître ;
- la rédaction d'un rapport par le superviseur.

CONCLUSION

Le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » au Bénin vient ainsi d'être défini et tous ses contours précisés. Il en est de même du rôle des divers intervenants dans le sous-secteur à savoir :

- l'Etat à travers ses structures d'encadrement, d'animation et de financement ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les opérateurs privés ;
- les élus locaux ;
- le secteur privé.

Le rôle des apprenants/population est également connu.

Il reste maintenant à chacun de jouer sincèrement, convenablement et à temps sa partition de façon à éviter d'arrêter le processus qui sera enclenché.

La détermination, l'engagement et la ferme volonté des animateurs de chacun des maillons de la chaîne seront les principales ressources dont aura besoin la stratégie de « faire-faire » pour son réel succès dans le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Bénin.

DOCUMENTS EXPLOITES

- Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), 2006, *Eléments de bilan de la stratégie du "faire faire" en alphabétisation*, par Amadou Wade DIAGNE et Binta Rassouloula Aw SALL, Biennale de l'éducation en Afrique, (Libreville, Gabon, 27-31 mars 2006) ;
- MCAT, 2001, Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'éducation des adultes (DEPOLINA) ;
- MPREPE : Programme National de Développement Communautaire (PNDC), juin 1998; Composante 1 : Education et formation Communautaires; Sous- programme 2: Intensification de l'alphabétisation fonctionnelle de masse, page 35 ;
- Ministères en charge de l'éducation, 2006, Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) ;
- Ministères en charge de l'éducation, 2007, Forum National sur le secteur de l'éducation, Actes du Forum, Cotonou, Presses de l'imprimerie Quadri-Services
- Ministères en charge de l'éducation, PTF, Banque Mondiale, 2008, Programme Fast Track Initiative ;
- UNESCO, 2009, CONFINTEA VI, Cadre d'action de Belém,